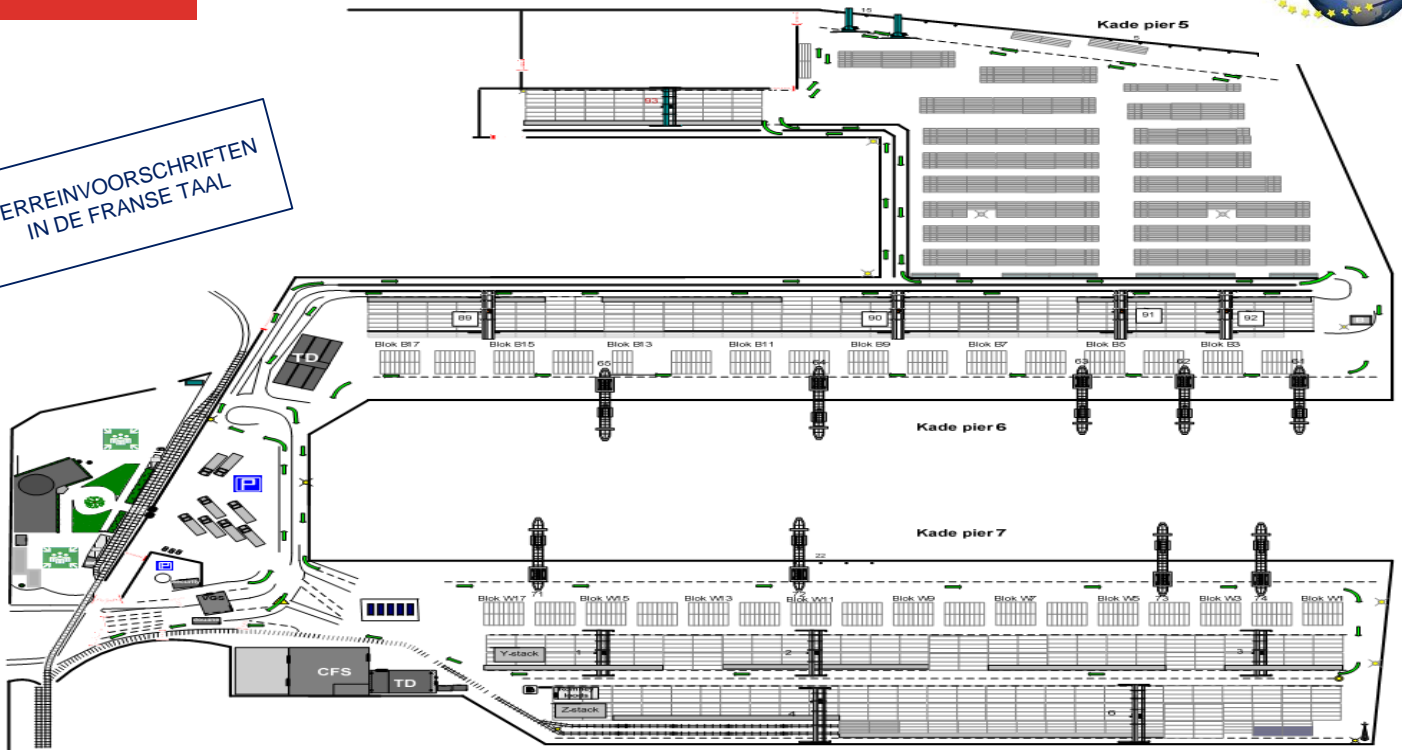


TERREINVOORSCHRIFTEN
IN DE FRANSE TAAL



Sécurité et sûreté

Le terminal d'Unipoint répond aux règles sévères du code ISPS. Des contrôles d'identité et/ou des visites supplémentaires aléatoires sont possibles. Le port du casque, de la veste et des chaussures de sécurité est obligatoire sur le terrain du Terminal. Les instructions de sécurité doivent à tout moment être respectées.

Accès au terminal

L'accès aux terminaux se fait au moyen de :

- * une Cargo Card pour les chauffeurs de camion
- * une Port Key pour les prestataires de services nautiques
- * un badge journalier (Dagpas) pour les visiteurs externes
- * un badge du personnel pour les employés d'Unipoint.

En cas d'incident

Tout accident, tout dommage et/ou tout incident tel qu'une fuite de produit dangereux doit être immédiatement signalé auprès d'un employé d'Unipoint, ou au numéro de la Sûreté : +31 (0)10-2995926.

Instructions pour les chauffeurs de marchandises

Prenez l'entrée n°1. Glissez le badge dans le boîtier supérieur et attendez que la barrière s'ouvre. Garez le véhicule sur le parking, passez le tourniquet à l'aide du badge et enregistrez-vous au guichet des marchandises, au rez-de-chaussée du bâtiment principal, à gauche. Réglez les formalités douanières au guichet des douanes situé au rez-de-chaussée. Entrez sur le terrain d'Unipoint avec votre véhicule, en suivant l'itinéraire indiqué. Signalez votre présence auprès du chef d'entrepôt et déchargez les marchandises à l'emplacement indiqué. En sortant, glissez le badge dans la fente INFÉRIEURE. Le badge est avalé et la barrière s'ouvre.

Vous êtes tenu de respecter les instructions de sécurité et de terrain suivantes

- * L'entrée et la circulation sur le terrain d'Unipoint se fait à ses propres risques
 - * L'utilisation de spoilers se fait à vos propres risques
 - * Les instructions du personnel doivent être respectées
 - * Pendant tout (dé)chargement, le chauffeur doit rester en vue du grutier / du cariste
 - * Il est interdit de s'aventurer à proximité ou entre les piles de conteneurs
 - * Il est interdit de rouler sous une charge en suspension
 - * Les véhicules opérationnels tels que les tracteurs, les chariots élévateurs, les reachstackers, etc. ont TOUJOURS priorité
 - * Les passagers ne sont pas autorisés sur le terrain des terminaux
 - * Le conteneur doit être détaché sur le parking !
 - * Il est interdit de laisser des déchets sur le terrain du terminal
 - * En cas de problème avec la Cargo Card et/ou le conteneur au moment de la sortie, prière de le signaler via l'interphone (sur le poteau)
 - * Il est interdit de fumer ou d'allumer une flamme nue sur l'ensemble du terrain des terminaux ainsi que dans les bâtiments (y compris dans le véhicule)
 - * Il y est également strictement interdit de consommer ou de posséder de l'alcool ou des stupéfiants
 - * Sur les quais et à proximité des entrepôts, la vitesse maximale autorisée est de 15km/h. Les voitures de visiteurs ne sont pas autorisées dans les entrepôts ou dans la zone de chargement de grues
 - * La vitesse maximale autorisée sur la route principale est de 30km/h
- Réduisez votre vitesse lorsque vous croisez des véhicules opérationnels

Les icônes ci-dessous sont en outre d'application à toute personne présente sur le terrain des terminaux



QUAI & ENTREPÔT



ROUTE PRINCIPALE



PBM ZONES



TEL:
+31102995926



PARC À
CONTENEURS